

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 février 2010*

*L'an deux mille dix et le vingt trois février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

Date de convocation : 16 février 2010

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13*

**Présents : M.MAURIN - CHAUSSIGNAND - TESTON - VERNET - CORNET -  
HILAIRE - CROZIER - AUZAS - VOLLE - SALA - BEUGNET - JOLLIVET -  
BOUAZZA**

**Excusés : M. FIALON - DELAUZUN**

*Mme SALA a été élue secrétaire*

**Objet : Avis de la Commune sur l'adhésion des communes de VEAUNES et THORRENC à  
L'E.D.M.D.A.**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche.

Le Maire précise que le Comité Syndical de l'E.D.M.D.A. a approuvé l'adhésion des communes de VEAUNES et THORRENC au syndicat, respectivement par délibération n° 261/09 du 06 octobre 2009 et n° 272/10 du 14 janvier 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
-APPROUVE l'adhésion des communes de VEAUNES et de THORRENC au syndicat mixte de l'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 23 février 2010.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA-LA-ROMAINE, le 24/02/2010  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN